

# TERMISTOP

**TRAITEMENT à fonctions INSECTICIDE  
FONGICIDE de CONTACT pour  
l'IMPREGNATION des BOIS, MENUISERIES et  
CHARPENTES ANCIENNES.**

**PRÊT A L'EMPLOI  
pour les PROFESSIONNELS du BATIMENT**



termite

la reine  
les ouvriers



soldat et ouvrier

**Contre les insectes  
xylophages**

## COMPOSITION

### Matières actives

<input type="checkbox"/> 3-iodopropargyl-N-butylcarbamate (IPBC)	0,6 g/kg
<input type="checkbox"/> Propyconazole	0,2 g/kg
<input type="checkbox"/> Cyperméthrine	1 g/kg

Directive 98/8 CE: usage biocide entrant dans la catégorie TP 8

### Excipients

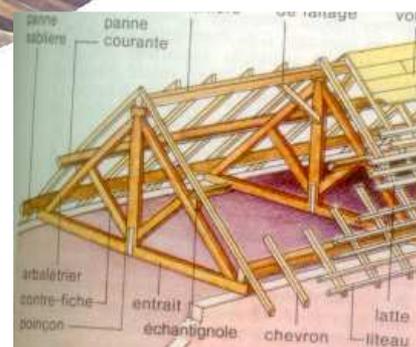
Préparation en phase aqueuse, agents tensioactifs non ioniques

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide légèrement blanchâtre
. MASSE VOLUMIQUE	: 999 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Pratiquement neutre.
. PH pur	: 5,10
. INFLAMMABILITE	: NON INFLAMMABLE – NON COMBUSTIBLE
. POINT D'ECLAIR	: pas de point d'éclair
. ODEUR	: Inodore
. COULEUR	: Sans ajout de colorant.
. EXTRAIT SEC	: 2,12 %
. TENSION SUPERFICIELLE	: Dynes / cm

## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Préparation miscible dans l'eau
- . **Haut pouvoir pénétrant et de fixation** dans les fibres végétales du bois, protège en profondeur et en surface.
- . Par ses **fonctions insecticides**, présente un caractère préventif et curatif pour les bois secs et d'humidité inférieure à 18 % - **AFNOR NF X 40.100 classe 1 et 2.**
- . Apporte une **action fongicide** contre l'apparition des champignons et moisissures.
- . UTILISATIONS : Traitements des bois anciens, charpentes, parquets, meubles, escaliers, mobiliers anciens, etc...



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . S'utilise sur bois secs préalablement dépoussiérés ou nettoyés afin de favoriser la pénétration.
- . S'applique à l'état pur par imprégnation, badigeonnage, trempage, pulvérisation. ( Voir dossier technique annexes 1 et 2 )

### Cas particulier de traitements anti-termites :

**. EN PREVENTIF :** Débarrasser les lieux de tous matériaux de construction, morceaux de cartons, de bois et de débris divers (racines, arbustes, plastiques, etc...) Les brûler si possible et procéder au traitement du sol de la surface d'implantation de la construction augmentée d'une bande de 2 mètres de large afin de créer une barrière chimique continue. L'application se faisant après le décapage, le nivellement et la réalisation des fondations.

**. EN CURATIF :** Débarrasser tout élément de bois, de cartons, débris, végétaux, lierres, glycines et matériaux non adhérents, non utiles et susceptibles de servir d'aliments aux insectes. En extérieur, réaliser une tranchée autour de la construction, parallèlement aux fondations et selon le cas des trous de forages à la base des murs de fondation et de murs de refend. Traiter par épandage et remplissage des trous de forage. En intérieur, faire des trous de forage dans le sol des caves, sous-sols et dans la partie basse des murs et remplir de la solution insecticide. Traiter également les parties en bois du bâtiment.

## RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- a aussi été pris en compte la directive 2004/73/CEE portant 29<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
- Cette préparation n'est pas dangereuse pour la santé par la directive 1999/45CE.

Usage biocide entrant dans la catégorie TP 8 : 3-iodopropargyl-N-butylcarbamate (IPBC)  
0,6 g/kg / Propyconazole 0,2 g/kg / Cyperméthrine 1 g/kg

. Conserver hors de la portée des enfants. Ventiler convenablement les lieux de l'application pendant l'utilisation.

. Conserver dans un endroit frais et ventilé, à l'écart des denrées alimentaires et de la lumière.

. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Utiliser des gants, lunettes, matériels de protection appropriés lors de la manipulation.

. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

. Eviter le contact avec les yeux / la peau. Se laver les mains à l'eau et au savon après chaque utilisation.

. Ne pas rejeter à l'égout : toxique pour les animaux à sang froid (poissons, etc...).

. Ne pas appliquer sur les petits animaux domestiques, ni sur les personnes ou supports sensibles.

. **Comme pour toutes les préparations insecticides, protéger les denrées non hermétiquement emballées pendant l'application.**

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**



**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE  
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**

Angle des rues SIMONIN et CLAUDE  
Ducos B.P 1769 - NOUMEA  
NOUVELLE CALEDONIE

Tél. / Fax : + 687 26 36 76

E-mail : t-pac@t-pac.nc